

LE PRESIDENT

2016

Troyes, le 26 octobre 2016

Madame, Monsieur,

Par le présent courrier, vous trouverez votre bordereau d'appel de cotisations de l'année 2016 dont la date limite de paiement est fixée au 08/12/2016.

Comme tous les ans, l'envoi de cet appel de cotisations est un moment fort et me permet de vous présenter les faits marquants de l'année écoulée et les actions de la MSA Sud Champagne pour 2017.

Dans un contexte de crise durable et multi-sectorielle qui touche le monde agricole, le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles telles que la suppression de l'assiette minimale AMEXA, la baisse de 7 points de la cotisation AMEXA, et la possibilité d'un report automatique du paiement des cotisations sans pénalités, ni majorations de retard (si les revenus professionnels sont inférieurs à 4 248 euros).

Par anticipation et afin d'offrir une écoute attentive aux difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs aubois et haut-marnais, le Conseil d'Administration de la MSA Sud Champagne a décidé, en février 2016, de minorer le premier acompte de vos cotisations sociales de l'année 2016 (dont le taux a été fixé à 30 % en lieu et place des 40 % habituels) et de supprimer les mensualités d'avril.

La MSA Sud Champagne s'est également activement engagée dans la mise en œuvre des mesures sociales et financières (option N-1 à titre dérogatoire, prise en charge partielle des cotisations, échéanciers de paiement, orientation vers le dispositif REAGIR, accompagnement social) et poursuivra ses actions en 2017, dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du « Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles ».

Ce dernier, annoncé par le Premier Ministre le 4 octobre dernier, prévoit notamment la reconduction de l'option N-1 et réaffirme le rôle central de l'offre de service de la MSA. A ce titre, la MSA Sud Champagne proposera de manière systématique aux agriculteurs en difficulté un « rendez-vous prestations ». A l'occasion de ce rendez-vous personnalisé ouvert également à tous les ressortissants agricoles, l'ensemble des droits sera étudié et un accompagnement social pourra être proposé.

Dans ce même esprit d'accompagnement, le Conseil d'Administration a voté, pour l'appel 2017 des cotisations des non salariés agricoles, un premier et un second acompte à hauteur de 30% et la suppression des mensualités d'avril et d'août 2017.

Concernant le report du paiement des cotisations 2016 au 30 juin 2017, je vous rappelle que vous avez la possibilité de vous acquitter de ce montant avant cette date. Si vous êtes mensualisés, le prélèvement automatique ne pourra exceptionnellement s'effectuer. Le solde de vos cotisations devra donc être réglé prioritairement par virement bancaire au plus tard le 30 juin 2017.

L'année 2016 a également été marquée par la mise en œuvre de la réforme de l'affiliation issue de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et l'Alimentation et la Forêt (LAAAF). A compter du 1er janvier 2017, l'assujettissement des exploitants agricoles repose sur les nouvelles valeurs SMA (Surface Minimale d'Assujettissement) qui ont été définies par arrêtés préfectoraux courant octobre à l'issue d'un large processus de concertation avec la profession agricole.

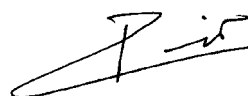
Par ailleurs, j'attire votre attention sur l'obligation pour les non salariés agricoles et cotisants de solidarité d'effectuer, par voie dématérialisée, leurs déclarations de revenus professionnels et leurs versements de cotisations et contributions sociales. Le déclenchement de cette obligation s'applique dès lors que les derniers revenus professionnels connus par la MSA excèdent un seuil fixé à 10 000 euros (annexe ci-joint).

Vous connaissez déjà notre site [www.msa10-52.fr](http://www.msa10-52.fr) : optez pour la déclaration en ligne et le télé-règlement,

Dans ce contexte difficile, je tiens à vous renouveler tout notre soutien et vous assurer de l'écoute, du conseil et de l'accompagnement des équipes de la MSA Sud Champagne.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Eric PETIT



Président de la MSA Sud Champagne